

ABONNEMENT.

Saumur: Un an... 30 fr. Six mois... 16 fr. Trois mois... 8 fr. Poste: Un an... 35 fr. Six mois... 18 fr. Trois mois... 10 fr.

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste. et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annances, la ligne... 20 c. Réclamés... 30 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

27 Mars 1884.

LA COMMISSION DU BUDGET.

Hier, la Chambre a nommé la commission des finances, laquelle sera chargée de préparer la discussion publique du budget de 1885.

On sait combien M. Tirard, notre incomparable ministre des finances, a eu de peine à équilibrer, sur le papier, les recettes et les dépenses. Il a été contraint de recourir, suivant l'expression de M. Thiers, à la fantasmagorie des chiffres, et la commission en formation sera chargée de débrouiller ce chaos. Ce ne sera pas chose facile.

Après une discussion sans élévation, sans vues d'ensemble, dans laquelle tous les orateurs semblent avoir eu pour principale préoccupation de se faire une réclame électorale, il a été procédé au scrutin qui a donné les résultats suivants.

Les noms en italique sont ceux des membres nouveaux.

1^{er} bureau: MM. Allain-Targé, Antonin Proust, Viette.

2^e bureau: MM. Andrieux, Henry Maret, de Douville-Maillefeu.

3^e bureau: MM. Wilson, Rousseau, Thomson.

4^e bureau: MM. Rouvier, Cavaignac, de Héridia.

5^e bureau: MM. Jules Roche, de Lanessan.

6^e bureau: MM. Hérald, Sadi-Carnot, Ribot.

7^e bureau: MM. Loubet, Lelièvre, Henri Germain.

8^e bureau: MM. Ballue, Sarrien, Etienne.

9^e bureau: Des Roys, Dautresme, Logerotte.

10^e bureau: Ménard-Dorian, Dubost, Bizarrilli.

Dix-sept des membres de l'ancienne commission du budget n'ont pas été réélus, ce sont: MM. Margaine, Lebaudy, Hervé-Mangon, de la Porte, Spuller, Félix Faure, Leroy, Fillol, Drumel, Barbedette, Casimir-

Périer, Roger, Papon, Boyat, Charles Ferry, Franck-Chauveau et Guichard.

La droite ne se trouve pas plus représentée cette année dans la commission du budget que les années précédentes. La majorité ayant décidé de lui refuser toute représentation, elle s'est abstenue, dans la réunion des bureaux, de prendre part à la discussion.

Quelques députés de la droite ont cru cependant devoir prendre part au vote. C'est certainement l'appoint de leurs voix qui, dans le 2^e bureau, a fait passer des candidats de la gauche radicale et de l'extrême gauche et infligé à M. Paul Bert un échec qui lui a été particulièrement pénible.

Au point de vue du groupement ministériel ou antiministériel, les commissaires élus peuvent être ainsi répartis:

Sept votant toujours avec le cabinet: MM. Thomson, Cavaignac, Etienne, Lelièvre, Saint-Prix, Dubost, Lelièvre.

Quatorze hostiles: MM. Allain-Targé, Andrieux, Maret, Douville-Maillefeu, de Héridia, Ballue, de Lanessan, des Roys, Dautresme, Logerotte, Hugot, Ménard-Dorian, Wilson, de Choiseul.

Et onze douteux: MM. Rouvier, Jules Roche, Proust, Viette, Rousseau, Hérald, Sadi-Carnot, Ribot, Germain, Sarrien, Loubet.

L'opportunisme a donc subi de nombreux échecs. La façon dont la majorité a constitué la commission du budget ne laisse aucun doute sur ses intentions hostiles à l'égard de M. Tirard et de son plan financier.

Ajoutons que les ministres, membres de la Chambre, se sont prudemment abstenus de paraître dans les bureaux. On a également constaté l'absence d'environ 350 députés. Ce sont là des faits significatifs.

On proclame que la situation budgétaire est des plus critiques; on reconnaît que des remèdes énergiques sont absolument nécessaires. Puis, lorsqu'il s'agit de désigner la commission chargée d'apprécier l'étendue du mal et de proposer les remèdes, les ministres s'éclipsent, et plus de la moitié des députés se tiennent à l'écart.

Chose grave! les républicains traitent le budget comme un malade dont l'état est désespéré.

Il n'y a plus rien à faire, semblent-ils dire, et ils s'éloignent comme pour s'épargner le pénible spectacle d'une agonie provoquée par leurs fautes et vis-à-vis de laquelle ils déclarent leur impuissance.

Quant au choix qui sera fait pour la présidence, il est difficile de le prédire. Il n'y a pas moins de quatre concurrents, en effet, pour le poste de président: MM. Rouvier, Allain-Targé, Wilson et enfin le président sortant, M. Sadi-Carnot. Selon toutes probabilités, l'élection du président ne pourra pas être faite au premier tour de scrutin, à raison de ces nombreuses compétitions.

SURSIS D'APPEL.

La Chambre va discuter prochainement la nouvelle loi sur le recrutement militaire. Deux des principales innovations qu'elle renferme, la réduction du service à trois ans, et l'appel sous les drapeaux des jeunes gens destinés tant au sacerdoce qu'à l'enseignement, réuniront certainement une majorité considérable. A la veille de comparaître devant le suffrage universel, la Chambre opportuniste tiendra à se le rendre favorable par des mesures que le gros du public, malheureusement, ne sait pas toujours apprécier pour ce qu'elles valent en réalité. Mais il est une troisième disposition, introduite dans le projet, qui pourrait bien ne pas passer aussi facilement. Nous voulons parler de la suppression du volontariat d'un an. Réclamée par les radicaux intransigeants, socialistes et égalitaires, cette suppression touche plus d'un bourgeois opportuniste qui pourrait trouver mauvais qu'on le soumit, dans sa progéniture, à cette égalité brutale.

Aussi commence-t-on à parler à mots couverts, mais assez distinctement, d'une « transaction ». Chaque fois qu'il est question de transaction, attendons-nous à quelque tour de passe-passe. La « transaction », en l'espèce, consisterait en ceci: on suppri-

merait le volontariat d'un an; mais on y substituerait les « sursis d'appel ». C'est-à-dire qu'au lieu d'un droit, on aurait une faveur.

Avec le volontariat d'un an, tout jeune homme remplissant certaines conditions, a droit au volontariat d'un an. Avec le sursis d'appel, pas de conditions, pas d'examens, pas de droits. Rien que la faveur de l'arbitraire de l'État. Maître du pays, l'État, c'est-à-dire le gouvernement, c'est-à-dire les ministres, c'est-à-dire la majorité ministérielle, tient dans ses mains le sort de toute la jeunesse intelligente du pays qu'il partage en deux, faisant asseoir les bons à sa droite, les mauvais à sa gauche, renvoyant les uns à leurs études, expédiant les autres à la caserne.

On dira peut-être que l'institution sera entourée de garanties. Mais quelles sont les garanties possibles, là où l'exemption ne dérive pas nécessairement de certaines conditions d'aptitude ou de certaines situations nettement définies? Dès que le sursis d'appel n'est pas un droit, il ne peut être qu'une faveur. Si ce n'est pas la loi qui la concède, c'est de la fantaisie. On aura beau créer des commissions, c'est la justice du bon plaisir. Il y aura une hypocrisie de plus, voilà tout.

Voilà l'ère de libéralisme et de justice dans laquelle nous sommes entrés! On a parfois défini l'opportunisme un jacobinisme à petites doses. Erreur! Les jacobins étaient violents, mais ils étaient sincères. Nos maîtres actuels ne sont que des thermidoriens déguisés en sans-culottes.

Chronique générale.

LE MOUVEMENT DE L'OPINION.

En 1881, M. Thomas, républicain opportuniste, était élu député de Castres par 8,815 voix contre 8,038 données à M. Combes, député conservateur sortant.

Près de mille voix de différence. La République était en hausse.

Sur l'ordre de son père, Fernand remit au fourreau son épée frémissante.

— Emenez le citoyen Rocnoir, ordonna le brigadier.

— Qu'on m'emène avec lui, dit la marquise en se jetant toute sanglotante dans les bras de son mari.

Les sanglots de la marquise, la colère concentrée de Fernand, le calme douloureux du marquis, auraient ému les entrailles mêmes d'un tigre. Mais l'homme qui se laisse dominer par ses passions est pis qu'une bête, car il ne fait usage de sa raison que pour dompter les bons sentiments qui émanent parfois de la nature même la plus perverse.

Tel était Laurent. Après avoir causé le malheur de ses anciens bienfaiteurs, il se donna la triste satisfaction d'insulter à leur douleur.

IV. — LE DOIGT DE DIEU.

Laurent, s'avancant vers le marquis, lui dit avec une ironie qui le disputait à la violence des paroles:

— Le voilà donc ce haut et puissant marquis de Rocnoir qui, il y a dix ans, faisait tout trembler sous ses lois! Qu'est-il maintenant? Un vil prisonnier que l'État va punir de ses forfaits. Partout où la divine république passe, il ne reste plus d'aristocrates.

— Mais enfin de quoi s'agit-il? — Je ne sais comment te le dire, mon ami. Maudites soient les attributions dont on m'a accablé. — Y aurait-il quelque arrestation à faire? — Voilà précisément ce que je craignais de l'appréhender.

— Je t'y aiderai, mon ami. — Toi! exclama le comte avec épouvante. — Qu'y a-t-il en cela d'étonnant? — Mon Dieu! mon Dieu! — Quel est le criminel qu'il faut arrêter? — O mon Dieu! — Qu'est-ce donc?

— Ce criminel ne nous échappera pas, marquis, dit tout à coup Laurent, qui avait accompagné les gendarmes, mais qui s'était dissimulé derrière eux; ce criminel, c'est vous.

— Moi! — Au nom de la loi, dit en s'avancant le brigadier de gendarmerie, citoyen de Rocnoir, je vous arrête.

— Oh! mon cher Albert, quel nouveau malheur nous menace! s'exclama la marquise, accourant et se jetant dans les bras de son mari.

— Ne crains rien, mère, fit Fernand avec douceur et fermeté, nous saurons démasquer le traître. En prononçant ces paroles, Fernand était sublime de courage et de dévouement. On eût dit l'ange gardien qui veillait sur sa mère.

Le marquis avait trop éprouvé les atteintes de l'infortune pour se laisser abattre par ce nouveau revers. Il le supporta avec le calme, la dignité, le stoïcisme et la résignation que donnent seuls les vrais principes religieux.

— Monsieur le brigadier, fit-il, vous avez sans doute un mandat. Veuillez me le communiquer.

— Je vous le remettrai en vous conduisant en prison.

— Vous oubliez que tout citoyen a le droit de connaître, au préalable, les motifs qui le privent de la liberté.

— Lisez, mais hâtez-vous.

Le marquis, ayant parcouru la pièce en vertu de laquelle on l'arrêtait, reprit aussitôt:

— Ce mandat est sans valeur; il a huit ans de date.

— On peut toujours arrêter un ennemi de la république, répartit Laurent avec empressement.

— Agissez, ajouta le brigadier, en s'adressant aux gendarmes.

Mais Fernand, aussi prompt que l'éclair, avait porté la main à son épée:

— Vous ne toucherez à mon père qu'après m'avoir passé sur le corps.

— Arrête, mon fils. Respect aux agents de l'autorité.

— Je m'oppose par la force aux abus du pouvoir. — Un excès n'en justifie pas un autre, mon fils.

33 Feuillet de l'Echo Saumurois.

LE SECRET DU CHATEAU DE ROCNOIR

Quatrième partie.

LE FANTÔME.

III. — L'ARRESTATION.

Leur conversation fut brusquement interrompue par l'arrivée du comte, qui se jeta dans les bras du marquis en poussant de profonds soupirs.

— Mon Dieu! mon Dieu! disait-il, quel malheur!

— Oh! mon ami, qu'est-ce donc qui t'accable?

— Maudite soit cette écharpe municipale.

— Ne t'afflige pas, mon ami, je t'aiderai à en supporter les ennuis.

— Mais aujourd'hui, mon Dieu! ce ne sont plus des ennuis, c'est une calamité.

— M. le procureur de la République serait-il arrivé? demanda le marquis, en jetant les yeux autour de lui et en apercevant plusieurs gendarmes.

— C'est pis que cela.

Etant donné, d'une part, l'entraînement opportuniste et, d'autre part, le découragement des conservateurs, il semblait que toute bataille gagnée par la République fût un résultat irrévoicable.

L'épreuve du 23 mars 1884 démontre qu'il ne faut jamais jeter la manche après la coignée.

Si l'esprit public, en France, est sujet à des erreurs, les erreurs ne sont pas éternelles; et le bon sens a une tendance invincible à se relever tôt ou tard.

Le nombre des votants à Castres était, en 1884, le même qu'en 1881.

Mais les résultats du scrutin sont bien différents.

Le candidat républicain, bien que chaudement patronné par l'administration en sa qualité d'opportuniste, bien qu'ayant à sa disposition tous les moyens réguliers et irréguliers, a succombé à une distance considérable de son adversaire.

M. Abrial, champion des idées conservatrices, a obtenu 9,205 voix; l'opportuniste n'a réuni que 6,508 suffrages.

Cela fait un écart de 2,697 voix. Il y a donc un revirement de plus de 4,600 électeurs contre le régime actuel.

Et ce ne sont pas « les ruraux » qui viennent de condamner la République dans le département du Tarn; ce sont les électeurs d'une grande ville, ces électeurs que nos gouvernants considéraient comme acquis à tout jamais à leur politique.

Cette démonstration est grave. C'est la boule de neige qui grossira peu à peu jusqu'à constituer l'avalanche qui emportera la République.

Le pays se réveille, c'est incontestable.

Il veut faire des affaires, il ne veut plus de la politique du déficit.

Les prochaines élections seront une manifestation anti-opportuniste, nous avons tout lieu de l'espérer.

On raconte que, dans le conseil des ministres, M. Jules Ferry a exprimé son étonnement de ce que les Parisiens n'aient pas spontanément illuminé à propos de la victoire de Bac-Ninh.

Il paraît que l'on avait oublié de donner des instructions pour l'illumination des monuments publics.

Nos gouvernants étaient trop absorbés par les détails de la politique intérieure.

Le gouvernement allemand vient d'interdire le passage en transit, sur son territoire, des primeurs venant de France. Il a donné comme prétexte que c'était pour se préserver d'une invasion du phylloxera.

Cette prohibition cause des pertes énormes à nos horticulteurs, dont les produits sont recherchés par la Russie. Il s'agit pour eux de trouver un moyen de transit par les Etats autrichiens.

Une dépêche du Temps contient le texte d'un discours adressé par l'Empereur d'Allemagne aux présidents des Chambres prus-

siennes. Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur le ton énergique des paroles du souverain :

Berlin, 24 mars.

Je ne puis vous transmettre le texte exact de l'allocution adressée par l'Empereur aux présidents des Chambres. Pour la première fois, le Conseil fédéral, les présidents du Reichstag allemand et des deux Chambres prussiennes étaient simultanément reçus par le souverain. M. de Boetticher, ministre de l'intérieur, prit le premier la parole et présenta à l'Empereur les félicitations des personnages présents.

Se tournant alors vers le Conseil fédéral, l'Empereur s'exprima en ces termes :

« Je suis heureux de voir les membres du Conseil fédéral; je les remercie du zèle dont ils ont fait preuve et je suis bien satisfait de savoir que les princes allemands poursuivent le même but que moi. Aussi suis-je complètement rassuré de ce côté. »

Puis, s'adressant au président du Reichstag, l'Empereur prononça, d'une voix énergique et distincte, les paroles suivantes :

« Les débats ont été vifs dans ces derniers temps et le début de la session du Reichstag ne m'a point été agréable. »

« La nouvelle coalition parlementaire m'inspire peu de confiance et je suis surpris qu'on fasse des difficultés pour prolonger la loi contre les socialistes. A-t-on donc oublié les faits qui motivèrent la promulgation de cette loi ? Si l'on nous refusait les moyens de prévenir le retour de ces excès, je considérerais le vote du Reichstag comme une manifestation dirigée contre ma personne. Nous traversons une période critique; certaines tendances ne viseraient à rien moins, dans leurs développements extrêmes, qu'au renversement de la monarchie. Tâchez donc que tout finisse le mieux possible. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 26 mars.

Les transactions au comptant sont aujourd'hui aussi actives que la veille; — de là une bonne fermeté de la cote des rentes et valeurs. La situation s'éclaircit tous les jours; une ère nouvelle s'ouvre désormais pour le marché. On a coté nos fonds publics aux cours suivants: 3 0/0, 75.70; amortissable, 77.50; nouveau, 76.70; 4 1/2 0/0, 106.80.

Si nous examinons le marché des actions des Sociétés de crédit, nous le trouvons très-satisfaisant. Il y a de nouveau progrès sur la Banque de Paris; on reste à 872.

Le Crédit Foncier est demandé aux environs de 426; à ce cours les ordres d'achats sont assez suivis. Cette valeur offre d'ailleurs à ceux qui y entrent des chances sérieuses de hausse. Les demandes de l'épargne sur les Obligations Foncières 1879 et 1883 étant persistantes, les cours restent soutenus à 446 sur les premières et 345 sur les secondes.

L'action de la Foncière de France oscille aux environs de 430.

Notons que le dividende qui sera distribué sera de 16 fr.; or la situation de la Société s'améliorant sans cesse, il faut prévoir un mouvement ascensionnel des cours.

Les autres valeurs restent lourdes. Il n'y a aucun avantage pour les capitalistes de souscrire aux obligations de la Compagnie Transatlantique; nous y voyons même un danger sérieux. Jamais à aucune époque cette entreprise ne s'est trouvée aussi obérée qu'en ce moment. Or de tout temps la gêne de

république, dit une voix stridente. La république ne s'occupe des infâmes que pour les punir. Gendarmes, arrêtez le sieur Laurent, promoteur de l'assassinat de M. Fernand de Rocnoir...

— Obéissez au commissaire du gouvernement, ajouta-t-il, en montrant ses insignes.

Laurent épouvanté balbutia quelques mots intelligibles.

— Oh! ne niez pas, reprit le commissaire du gouvernement. Nous avons en main le fil ténébreux de vos forfaits. Votre cerveau enfantait le mal, Brutus et Scévola vous servaient d'instruments meurtriers.

Brutus, qui avait suivi Laurent, entendant ces paroles, voulut s'esquiver. Mais Fernand, qui ne le perdait pas de vue, s'offrit soudain, l'épée à la main, barrant le passage au fuyard.

— Aie! aie! s'écria Brutus effrayé.

— Quel est cet homme? demanda le commissaire.

— Vous venez d'en prononcer le nom, répondit Fernand: c'est Brutus.

— Qu'on l'arrête, et qu'on les mette tous deux en sûreté dans la prison de Tours.

Laurent opposa une vive résistance aux gendarmes qui voulaient l'entraîner par le passage qu'une heure auparavant il avait désigné à Scévola.

L'obscurité commençait à envelopper la terre.

la Société n'a été un secret pour personne; pour la satisfaction de distribuer un dividende, l'administration a épié sur l'avenir dont elle s'est fort peu préoccupée. Dans quelques jours nous aurons occasion de convier les capitalistes à porter leurs préférences sur les actions d'une entreprise sérieuse, honnête et dont le revenu certain et rémunérateur sera un attrait de plus; nous voulons parler des actions de la Société du Grand Annuaire National qui se trouvent dans un petit nombre de mains et qui sont des valeurs de tout repos et d'un grand avenir.

Le marché des Chemins demeure calme, mais soutenu: Lyon, 1,237; Orléans, 1,328.

Chronique militaire.

En conformité de la décision du 9 janvier 1884, les sous-officiers de cavalerie proposés pour sous-lieutenants à la dernière inspection trimestrielle sont appelés à faire les compositions écrites, pour le concours à l'Ecole de Saumur, le 7 avril prochain.

Ceux qui seront reconnus admissibles passeront l'examen oral devant une commission, composée, pour la France, de M. le lieutenant-colonel Marin, de 13^e dragons, président; et des chefs d'escadrons Fiéron, du 4^e cuirassiers, et Delafont, du 4^e chasseurs, membres.

La Commission qui procédera à l'examen oral des candidats de l'Algérie et de la Tunisie sera présidée par M. le lieutenant-colonel Terré, du 4^e hussards, et aura pour membres les chefs d'escadrons Casadavant, du 4^e spahis, et Bouaïssier de Bernouïis, du 4^e hussards.

ERECTION D'UNE STATUE AU COMMANDANT BEAUREPAIRE.

Paris, le 25 mars 1884.

Un comité s'est constitué à Coulommiers (Seine-et-Marne) en vue d'ériger, sur une des places de cette ville, une statue au chef de bataillon Beaurepaire, né à Coulommiers en 1740, mort en 1792, au moment de la reddition de Verdun, où il commandait, et qui reçut alors les honneurs du Panthéon.

Le Conseil municipal de Coulommiers m'a demandé à cette occasion l'autorisation de recueillir des souscriptions des militaires qui voudraient honorer la mémoire de ce brave soldat.

J'accède volontiers à cette demande, sous la réserve que, comme d'habitude en pareille matière, les souscripteurs verseront individuellement, entre les mains des trésoriers des corps ou du payeur général de Seine-et-Marne, la somme qu'il leur conviendra de souscrire.

Les sommes recueillies par les trésoriers seront adressées par leurs soins, avec indication du motif du versement, à la trésorerie du département de Seine-et-Marne.

E. CAMPENON.

La liste d'admission des sous-officiers qui sont appelés à entrer à l'Ecole militaire d'infanterie le 20 avril prochain ne pourra paraître que vers le 5 avril, la commission d'examen ne devant terminer sa tournée qu'à cette date.

— Non, pas de ce côté, répétait Laurent en reculant épouvanté.

Le brigadier, le poussant avec force, lui dit avec colère :

— Veux-tu te jouer une seconde fois de moi, citoyen coquin? Je vais te faire danser une carmagnole de ma façon.

— Grâce! grâce! par ici, disait Laurent en indiquant un autre chemin qui conduisait à Tours.

Malgré les efforts de Laurent, on avançait vers l'endroit fatal. Il craignait avec raison que Scévola ne le reconnût pas dans l'obscurité et ne le prit pour le marquis de Rocnoir, puisqu'il se trouvait entre deux gendarmes.

Brutus suivait à quelques pas, épiant tout autour de lui, et ne perdant pas la tour de vue. Les gendarmes, préoccupés des résistances de Laurent, ne remarquèrent pas que Brutus armait un pistolet sous ses vêtements.

Soudain la tour s'illumine, un coup de feu retentit, et Laurent roula baigné dans son sang.

Presque au même instant on entendit un second coup de feu, et un homme enveloppé d'un linceul tomba du haut de la tour.

— Le fantôme! s'écrièrent en fuyant les paysans que le bruit avait attirés.

Mais le brigadier Vasseur, qui ne croyait pas aux revenants, ôta le linceul.

— Scévola! s'écrièrent à la fois quelques paysans

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Voici la circulaire qui vient d'être adressée aux électeurs de la 2^e circonscription de Cholet par M. de la Bourdonnaye, maire de Drain, conseiller général :

Élection Législative du 6 avril 1884.

« MESSIEURS,

« Un grand malheur a frappé notre pays: M. de Civrac n'est plus. Vous avez perdu le député qui, depuis près de quarante ans, vous représentait avec un dévouement dont, au cours de sa longue carrière, il vous a donné de longues preuves. Vos regrets sont la juste récompense d'une vie consacrée tout entière à la défense de vos droits et au développement de votre prospérité.

« En venant vous demander vos suffrages, j'ai le droit de confondre, dans un même souvenir, l'attachement que M. de Civrac avait pour vous et l'amitié dont il m'honorait; car c'est dans de longs entretiens avec ce grand homme de bien, c'est à la lumière de sa haute intelligence que j'ai appris à connaître vos besoins et vos intérêts.

« J'ai pu, d'ailleurs, les étudier moi-même. Conseiller général depuis 1871, membre, depuis douze ans, de la commission départementale où je représentais plus particulièrement l'arrondissement de Cholet, j'ai poursuivi de tous mes efforts l'accomplissement de vos vœux, l'amélioration et l'achèvement de vos voies de communication, la construction de vos chemins de fer, toujours votés par le Conseil général, et toujours ajournés par une volonté supérieure.

« Je ne suis donc étranger à rien de ce qui vous touche, et si j'étais indifférent à vos souffrances, je mentirais aux traditions de ma famille, car, naguère, un de vos députés portait mon nom: c'était mon grand-père.

« J'ai parlé de vos souffrances! Elles sont nombreuses et chaque jour en apporte une nouvelle.

« Les droits du père de famille contestés par une loi qui vous interdit d'élever vos enfants selon votre choix et vos principes, sans égard pour cette précieuse liberté de l'enseignement, acquise après tant de sacrifices, au prix de si nobles efforts;

« Le droit de propriété violé par des décrets iniques;

« L'agriculture qui souffre, et dont on n'écoute pas les plaintes;

« L'industrie qui périclète, écrasée par des traités de commerce que la politique a fait conclure, au mépris des vrais intérêts du pays;

« L'inquiétude générale qui paralyse toutes les affaires;

« Les guerres lointaines follement engagées;

« L'isolement de la France en Europe;

« La menace incessante d'impôts nouveaux;

les plus courageux qui avaient osé s'approcher du brigadier.

La peur se dissipa peu à peu avec l'épouvantail qui l'avait engendré.

Hector Laurent, que le bruit avait aussi attiré, arriva sur le lieu du sinistre.

— Qu'est-ce? que se passe-t-il? demandait-il en vain.

Ne recevant pas de réponse et remarquant que tous les visages étaient atterrés et évitaient sa vue, il jeta les yeux autour de lui et aperçut Laurent.

— Mon père!....

En disant ces mots il se précipita sur son père, qu'il étreignit convulsivement dans ses bras. Puis, se redressant et superbe de colère, il s'écria l'œil en feu :

— Qui a tué mon père?

— Scévola, répondit froidement Brutus.

— Et toi, misérable, qu'as-tu fait?

— J'ai évité la mort en la donnant à Scévola.

— La mort l'atteindra à ton tour, dit le commissaire.

— Pauvre père, hélas! Que n'a-t-il rendu le

château à ses anciens maîtres!

— Puisse cette mort, dit sentencieusement le

commissaire du gouvernement, servir d'exemple

à ceux qui, par leurs crimes, ont déshonoré

la république.

Le lendemain le marquis et le comte rentrèrent

dans leurs domaines, qu'Hector Laurent leur rétrocéda par un acte en due forme.

(A suivre.)

J. GONDY DU JARDINIER.

— La république est donc, comme Attila, le génie destructeur, fit le marquis avec persiflage.

— Et le désespoir des ci-devant.

— Dites donc leur espoir: car, après avoir châtié les hommes, Dieu les appelle à lui. Les béaux qu'il nous envoie, nous épargnent des maux plus grands encore. La tourmente a été violente; la lave révolutionnaire a couvert la France pendant huit longues années; elle a fait table rase. La France sans guide était semblable à un vaisseau ballotté sans cesse par des vents contraires, voguant sans boussole et ne sachant de quel côté se trouvait le port; c'était un coursier indompté qui renverse tout sur son passage, jusqu'à ce qu'il rencontre le regard du maître et la main qui le conduit en laisse comme un timide agneau. Cette boussole qui faisait défaut à la France, ce chef qui manquait à l'Etat, c'était le roi, dont l'absence a mieux fait comprendre encore la nécessité.

— Les Bourbons! rugit Laurent. On n'entend plus que ce nom répété de tous côtés.

— C'est qu'ils sont la terreur des criminels audacieux et l'espoir des innocents proscrits.

— Vous osez m'insulter, et vous êtes dans les fers!

— Les lâches seuls insultent la faiblesse.

— La république fera expier les arrogances du citoyen de Rocnoir.

— C'est trop longtemps parler au nom de la

Un budget de quatre milliards qui ne suffit plus à un gouvernement plus prodigieux et plus cher que n'a jamais été aucun gouvernement monarchique ;

L'exercice du culte entravé par la suppression des traitements ecclésiastiques ;

Toutes les institutions religieuses chassées de l'école, de l'armée, des hôpitaux ;

En un mot, la guerre déclarée à la famille, à la propriété, à la liberté, à la religion ;

Voilà, Messieurs, les maux qui vous viennent de la République.

Le pays comprendra-t-il bientôt qu'il est temps d'abandonner ce régime qui nous perd, pour revenir à la Monarchie qui avait fait la France puissante et prospère, et qui, seule, peut la relever de son abaissement ?

Réparer tant de maux, c'est une tâche grande et difficile. Avec l'aide de Dieu, j'y travaillerai de toute mon ardeur, si vos suffrages me disent que je puis compter sur votre confiance et sur vos sympathies.

Vicomte R. DE LA BOURDONNAYE,
Conseiller général, Maire de Drain.

LE DOCTEUR DE GAGO.

Nous avons annoncé hier l'arrivée à Saumur d'une célébrité péruvienne, le docteur de Gago, un illusionniste des plus extraordinaires.

Il nous a été donné hier soir d'assister, dans une réunion intime, à une série d'expériences les plus diverses et d'un genre tout nouveau.

L'habile prestidigitateur était assis à une table de jeu et avait autour de lui une société variée de jeunes dames et de messieurs qui ne perdaient pas de vue les doigts de l'expérimentateur, afin de découvrir ses mystères. Mais le docteur de Gago ne s'y est pas fait prendre, il a laissé l'illusion complète et cependant il exécutait tous ses tours sous les regards avides de ses spectateurs avec une lenteur, non exempte de grâce, qui confondait son entourage. Personne n'a pu découvrir l'instant des transformations.

A tour de rôle, il appelait les uns ou les autres à lui prêter leur concours, et une force inconnue et invincible semblait dominer leur volonté et la plier à la sienne.

Nous savons que l'illustre prestidigitateur est appelé ce soir dans un autre salon pour y donner une grande séance, et cette soirée sera certainement le prélude d'une longue série de réjouissances où le docteur de Gago se fera connaître dans notre société et lui vaudra d'être demandé dans nombre de maisons pour des réunions privées. Ce sera une bonne fortune pour ceux qui auront l'heureuse inspiration de faire appel à son talent.

LE GAZ A LA CAMPAGNE.

Un ingénieur belge, M. Faignot-Chavée, vient de résoudre un problème dont la solution avait été vainement cherchée jusqu'ici.

Grâce à l'ingénieux appareil dû à son invention, l'emploi des lampes fumeuses et du pétrole dont les dangers ne sont que trop connus, est désormais supprimé.

Chacun pourra à l'avenir, au moyen de cet appareil, fabriquer lui-même le gaz nécessaire à l'éclairage de son habitation, fût-elle réléguée dans la campagne la plus isolée.

Une découverte aussi importante ne pouvait manquer d'attirer l'attention des capitalistes ; aussi un groupe d'actionnaires vient-il de se constituer sous le nom de « Société française du Gaz universel », pour exploiter les brevets de M. Faignot-Chavée et répondre ainsi aux commandes qui affluent de tous les points de la France et de l'étranger.

Nul doute que cette invention ne soit appelée au plus grand succès dans nos campagnes.

M. Benoist, député de Baugé, dont on avait signalé la longue disparition, assistait avant-hier à la séance de la Chambre. Il répondait, à ceux qui l'interrogeaient sur sa mystérieuse absence, qu'il revenait d'un voyage nécessité par des affaires personnelles.

On n'a jamais dit que ce ne fût pas pour affaires personnelles que M. Benoist était demeuré si longtemps absent de Paris, mais il y a affaires personnelles et affaires personnelles.

MONTREUIL-BELLAY.

On écrit de cette ville au *Journal de Maine-et-Loire* que, depuis six semaines, on est sans nouvelle de M. le juge de paix du canton.

Comme M. Benoist, sans doute, il a été « obligé » de faire un voyage pour « affaires personnelles. »

TOURS.

Nous lisons dans le *Journal d'Indre-et-Loire* de mardi :

« A l'heure où paraît notre journal, notre rédacteur en chef, M. Jules Delahaye, est encore sur le banc des accusés de la Cour d'assises, pour se défendre contre l'accusation de diffamation qu'a imaginée contre lui l'ex-professeur de dessin du Lycée de Tours, le sieur Vallet.

« Demain, nous rendrons compte de ces débats, que l'*Union libérale* a justement qualifié d'avance d'intéressants. Ils ont été, en effet, fort intéressants, mais singulièrement honteux pour le Lycée de Tours. Aussi sommes-nous obligés d'inviter instamment les familles à ne pas laisser, demain, traîner le *Journal d'Indre-et-Loire* sur les tables, car on y lira ce qui se dit entre professeur et élèves, au Lycée de Tours. »

L'interrogatoire des témoins, les plaidoiries ont été fort instructives.

M^e Faye, défenseur de notre sympathique confrère M. Jules Delahaye, a produit une grande impression.

Après quelques instants de délibération, le jury est rentré en séance apportant un verdict négatif sur toutes les questions.

En conséquence, la Cour a déclaré M. Jules Delahaye acquitté de la plainte portée contre lui et a condamné M. Vallet à tous les dépens.

L'audience a été levée à deux heures du matin.

L'Espérance du Peuple raconte une amusante anecdote :

« Dernièrement, un inspecteur primaire, accompagné d'un instituteur laïque, voyageait en chemin de fer dans la direction de La Roche-sur-Yon, déclamant contre les écoles tenues par des congréganistes. Un honorable minotier, M. X..., qui se trouvait dans le même compartiment et ne connaissait pas l'inspecteur, perdit patience et lui demanda pourquoi, par exemple, M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur, payait la pension de son neveu chez les Jésuites, et pourquoi l'inspecteur de Z..., qui fait partir de l'hospice une Sœur aimée de toute la ville, envoyait sa fille chez les Sœurs. Pour le coup, l'inspecteur n'y put tenir : « Monsieur, je vous défends de contrôler mes actes. — Contrôler vos actes ! Je m'en garderais bien, je ne vous connais pas. — Je suis l'inspecteur de Z... — Eh bien, monsieur, je ne vous en fais pas mon compliment. Mais, après tout, ce que j'ai dit, est-ce la vérité ? — Sans doute. J'avais perdu ma femme, il était nécessaire de confier ma fille à quelqu'un. » Son interlocuteur lui demanda pourquoi il ne l'avait pas confiée aux écoles laïques ; mais le train entra en gare, et l'inspecteur s'esquiva sans répondre. »

RENNES.

L'affaire du vol de la Trésorerie, à Rennes, vient d'entrer dans une nouvelle phase. Les cent vingt mille francs soustraits au préjudice de M. Poulain ont été retrouvés samedi soir, comme nous l'avons déjà dit. Cent dix mille francs, enveloppés dans un mouchoir de poche, étaient enfouis dans un champ voisin du nouveau cimetière, au-delà de Saint-Hélier. D'après l'aveu de Clément, un coin du mouchoir enveloppant le trésor devait sortir de terre, afin d'en rendre la découverte plus facile pour les complices qu'il aurait pu faire. Les dix autres mille francs ont été retrouvés sur la femme Brochard, belle-mère de Clément, qui les avait cachés dans un de ses vêtements. Voilà donc la somme de cent vingt mille francs remise à son légitime propriétaire. Il reste maintenant à statuer sur le sort du coupable.

Faits divers.

L'ECUME DE MER. — Faut-il dire « pipe Kummer » ou « pipe en écume de mer » ? Il faut dire *pipe en écume*.

A première vue, cela chiffonne un peu l'esprit, car il ne paraît guère possible de solidifier l'écume des flots de l'océan pour la transformer en pipes. Mais, ici, il ne s'agit, malgré les mots, ni d'écume, ni de mer. Il s'agit tout simplement de la *magnésie*, que beaucoup de personnes ne connaissent que comme succédané de l'huile de ricin.

La magnésie se trouve surtout dans les montagnes, à l'état de grosses masses terreuses, et offre six variétés. L'une d'elles, la magnésie hydro-silicatée, ou magnésie, est celle qui sert à fabriquer les pipes.

Les gens du métier l'ont baptisée du nom d'*écume de mer* parce que, mélangée d'eau et soumise à l'ébullition, elle donne une écume assez semblable à celle des flots de la mer.

Quant à M. Kummer, dont la légende a fait un grand fabricant de pipes, il n'a jamais existé. C'est un personnage inventé par Alphonse Karr, qui, un beau jour, avait parié de rendre célèbre, en une semaine, un personnage imaginaire. M. Kummer est le frère de M. Prud'homme.

Théâtre de Saumur.

TOURNÉES ARTISTIQUES de FRANCE
M. E. SIMON, directeur.

JEUDI 27 mars 1884,

UNE SEULE REPRÉSENTATION DONNÉE PAR

Le THÉÂTRE de l'AMBIGU de Paris

Le grand succès actuel du théâtre
du Gymnase

LE MAITRE DE FORGES

Pièce en 4 actes et 5 tableaux, de
M. GEORGES OHNET.

Distribution :

| | |
|------------------------------|---------------------------------|
| Moulinet..... | MM. Worms. |
| Philippe Derblay..... | Cosset. |
| Le duc de Bigny..... | Paul Esquier. |
| Le baron de Préfont..... | Herbert. |
| Bachelin..... | Maxuère. |
| Pontac..... | Brunel. |
| Gobert..... | Victorin. |
| François..... | Leduc. |
| Jean..... | Morel. |
| Le docteur..... | Giraud. |
| Claire de Beaulieu..... | M ^{mes} Marie Jullien. |
| Athénaïs..... | Wilson. |
| La baronne de Préfont..... | Marie Helmont. |
| La marquise de Beaulieu..... | Diane Vallée. |
| Suzanne..... | Pauline Moreau. |

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

GRAND SUCCÈS ! — NOUVEAUTÉ MUSICALE

MUGUET ET MYOSOTIS

Marzurka brillante pour piano,

PAR SAMUEL FISCHER.

En vente chez l'auteur, rue d'Orléans, 49, Saumur.

LES FRÈRES MAHON

médecins spéciaux des hôpitaux de Paris « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE SCEPTRE DE CLAUDINE

Conte de MI-CARÈME.

(Suite et fin.)

Claudine n'en demandait pas davantage ; elle se hâta de courir chez Mériadec.

— Ah ça ! vois-tu, fit-elle en entrant et en s'efforçant de grossir sa voix, paraît que vous avez fait aujourd'hui une jolie sottise ? Heureusement qu'on vous a arrêté à temps !... Qu'est-ce que ces idées-là ?... C'est du beau, en carême. Et votre mère !... vous ne songiez donc pas à elle, en ce moment ?

Mériadec ne put retenir ses larmes.

— Ma mère ! dit-il, depuis longtemps déjà elle n'est plus ; la misère et le chagrin l'ont tuée. Non ! rien ne me rattache à la vie, et le plus mauvais service qu'on ait pu me rendre c'est d'être venu tantôt à mon secours.

— Ta, ta, ta ! Des bêtises à présent ! Vous délirez, mon pauvre monsieur Mériadec ! Allons ! soyez sage et écoutez-moi bien. Il faut m'obéir... vous soigner. Le promettez-vous ?

L'artiste voulut faire quelques objections, mais la jeune fille lui ferma la bouche et courut chercher un médecin.

Celui-ci jugea l'état grave.

— On ne le tirera de là qu'avec des soins assis-

das, dit-il.

— C'est bon, je veillerai, fit Claudine. Et elle s'installa résolument au chevet du malade.

Au bout de quelques jours, Mériadec n'avait plus de secrets pour la jeune fille.

Il lui avait raconté toutes ses espérances déçues, tous ses beaux projets d'avenir désormais envolés.

— Oh ! ma bonne Claudine, que devenir ? disait souvent le Breton.

— Guérissez-vous d'abord, répondait Claudine ; on avisera ensuite. Allez, la Providence est grande ; elle a soin d'un chacun et veille sur tous ses enfants.

Un matin, le médecin vint pour la dernière fois.

— Il faut vous lever et sortir, dit-il à Mériadec ; le soleil rit, la nature est en fête ; ça vous fera du bien de respirer un air printanier.

Le malade, depuis quelque temps, était habitué à obéir. Il voulut prendre ses habits pour se revêtir et ne les trouva pas à leur place accoutumée.

Force lui fut d'appeler Claudine.

Elle accourut, les bras chargés d'une garde-robe complète.

— Oh ! Claudine, s'écria Mériadec en rougissant ; je n'accepterai jamais...

— Allons donc ! fit la blanchisseuse ; depuis quand a-t-on scrupule de recevoir de ses amis ? Vous me le rendez, d'ailleurs ; maintenant que vous voilà convenablement équipé, il vous sera facile de travailler... de trouver des élèves...

— Vous êtes mon sauveur, mon ange gardien, Claudine ! fit le compositeur en se jetant au cou de la brave fille. Comment reconnaîtrai-je jamais ?...

— Baste ! baste ! ne parlons pas de cela.

Et la jeune fille sortit en chantant.

Il est bien vrai qu'une bonne action rend l'esprit léger : toute la journée Claudine fut d'une gaieté folle.

C'était pourtant le jour de la Mi-Carême.

Mais la blanchisseuse ne songea nullement au sceptre qu'elle avait si généreusement abandonné et au plaisir dont elle s'était privée volontairement.

Car, pour venir au secours de Mériadec, elle avait été obligée de casser la tirelire qui contenait ses épargnes, et celles-ci avaient été complètement absorbées.

Le sacrifice paraissait doux à Claudine, et il lui suffisait de savoir Mériadec heureux pour être heureuse elle-même.

Six années, comme je l'ai dit, se sont écoulées.

Quelque changement s'est opéré dans l'existence des héros de ce récit. Mériadec n'est plus l'homme ignoré d'autrefois ; c'est, maintenant, l'auteur acclamé, le compositeur en renom.

La gloire a sonné tard à sa porte ; elle s'est fait bien attendre, mais enfin elle est arrivée.

Claudine a porté chance à l'artiste.

Peu de temps après sa tentative de suicide, le Breton a été forcé d'abandonner la maison de la rue Saint-Victor pour habiter un quartier plus convenable, car élèves, éditeurs et directeurs de théâtres se sont tout à coup, et comme à l'envi, donnés rendez-vous chez lui.

On est venu l'assaillir de propositions et de demandes.

Mériadec, dans sa situation nouvelle, n'a pas oublié Claudine et sa mère. Il désirait leur faire un

sort plus doux ; mais les deux femmes s'y sont énergiquement refusées.

Mériadec s'est alors borné à venir passer, de temps à autre, quelques heures avec elles.

Dans la chambre occupée naguère par le maître-tro, s'est installé, à son départ, un jeune ouvrier, sobre, rangé, intelligent, plein d'activité et d'ardeur pour le travail.

Il a remarqué Claudine, et celle-ci ne s'est pas montrée indifférente à ses attentions.

Bref, Eugène a demandé à M^{me} Forestier la main de sa fille.

La mère l'a accordée avec joie, et les noces se célébraient le jour de la Mi-Carême.

Dimanche avait lieu, dans la mansarde, le repas des fiançailles.

Comme on le pense, Mériadec s'était fait un plaisir d'y assister.

Au dessert il a remis, entre les mains de la future mariée un portefeuille bien garni, et, comme la blanchisseuse faisait des difficultés pour l'accepter :

— Ma chère Claudine, s'est-il écrié, souvenez-vous que d'un ami rien ne se refuse ; vous-même me l'avez dit il y a six ans. Qui sait ce que je serais devenu maintenant si je m'étais montré aussi scrupuleux que naguère ? Prenez, mon enfant, ce sera pour monter votre ménage. Je le rappelle volontiers : c'est vous qui êtes la cause de ma fortune et je ne l'oublierai jamais !

En cette circonstance encore, la morale triomphe : une bonne œuvre a profité à celle qui l'a accomplie et à celui qui l'a reçue.

PAUL LIORL.

Études de M^e GOBAU-BRISSONNIÈRE, successeur de M^e BENJAMIN MARTINEAU, avoué à Nantes, rue de Feltre, n° 5.
Et de M^e CAILLEAU, notaire à Longué (Maine-et-Loire).

VENTE

Par Licitation,
Le JEUDI 24 AVRIL 1884, à une heure de l'après-midi,
En l'étude et par le ministère de M^e CAILLEAU, notaire à Longué,
DE DIVERS

IMMEUBLES

Sis à Saint-Martin, arrondissement de Saumur (département de Maine-et-Loire).

DÉSIGNATION

1^{er} Lot.
UN PETIT PRÉ, situé dans l'île Saint-Martin, contenant 4 ares 37 centiares, joignant au nord chemin, au midi la Loire, au levant Beugnard.
Mise à prix, plus les frais, cent cinquante francs, ci..... 150

2^e Lot.
UN MORCEAU DE TERRE, dit les Hauts-Champs, contenant 7 ares 30 centiares, joignant au nord et au midi M. Melay, au levant Baujon et au couchant Bégoué.
Mise à prix, plus les frais, deux cent cinquante francs, ci..... 250

3^e Lot.
UN MORCEAU DE TERRE, appelé les Pièces-Rondes ou de la Madeleine, contenant 53 ares 19 centiares, joignant au nord un fossé mitoyen, au midi le chemin des Pièces-Rondes, au levant M. Leger.
Mise à prix, plus les frais, seize cents francs, ci..... 1.600

Cette vente a lieu en vertu d'un jugement rendu par la première Chambre du Tribunal civil de Nantes, le 31 janvier 1884, enregistré.

Entre:
M. René Bichet, employé, demeurant à Nantes, rue Baron.

Demandeur procédant sous la constitution de M. GOBAU-BRISSONNIÈRE, avoué;
Contradictoirement avec:
M^{me} Louise Rabouin, veuve de M. René Bichet, en son vivant entrepreneur, demeurant à Nantes, rue Baron, prise tant en son nom personnel que comme tutrice naturelle et légale de Louise Bichet, sa fille mineure.

Défenderesse procédant sous la constitution de M^e Edouard CAILLÉ, avoué.

Sommaison d'assister à la vente a été faite à M. René Bichet, employé, demeurant à Nantes, rue Baron, en sa qualité de subrogé-tuteur de la mineure Louise Bichet.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M^e GOBAU-BRISSONNIÈRE et CAILLÉ, avoués à Nantes, et à M^e CAILLEAU, notaire à Longué, dépositaire du cahier des charges.

Etude de M^e ROGERON, notaire à Beaufort.

A CÉDER

Immédiatement,
PAR SUITE DE DÉCÈS,
Un excellent ATELIER de Peintre-Vitrier, avec Magasin de Papiers peints, dans des conditions avantageuses. — Pays riche.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser audit notaire.

Etude de M^e Ch. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques,
Pour cause de changement de domicile,
Le lundi 31 mars 1884, à 1 heure après midi,

À Saumur, rue du Pavillon, au domicile de M. Bancelin, loueur de voitures.

Il sera vendu:

Batterie de cuisine, vaisselle, verrerie, bouteilles vides, chaufferettes, billot;

Tables, chaises, buffet à deux corps, bois de lit, table de nuit, commode à dessus de marbre, petit bureau, table de toilette, glaces, tableaux, pendules de cheminée et œil de bœuf;

Cage, baquets, arrosoirs, brouette, charpente pour tente, tréteaux, harnais, appareils à gaz;
2 chevaux, cabriolet, voiture à 4 roues, carriole et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur,
Ch. MILLION.
(243)

Etude de M^e CHAUMIER, notaire à Chinon.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,
Le Dimanche 4 mai 1884, à midi,

En l'étude et par le ministère de M^e CHAUMIER, notaire à Chinon,

LE

Château de la Trochoire

Situé commune de Couziers, et par extension sur celles de Candès et Saint-Germain, canton de Chinon, au confluent de la Vienne et de la Loire, et consistant en:

CHATEAU, nouvellement restauré, avec chapelle, écuries, remises, vastes caves en roc, bâtiments d'exploitation, cours, beau parc bien ombragé entouré de murs, terres labourables, vignes, prés et bois, le tout d'une contenance de 22 hectares environ. — Vue splendide, Chasse et Pêche.

Mise à prix: 60.000 fr.

S'adresser à M^e CHAUMIER, notaire à Chinon, et MAURICE, notaire à Ligné.

Etude de M^e MEFFRAY, notaire à Beaufort.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

En totalité ou par parties,

UNE PIÈCE DE TERRE

ET PRÉ

Située aux Islettes, commune des Rosiers,

Contenant environ 20 hectares

S'adresser audit M^e MEFFRAY.

A CÉDER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UN BON CAFÉ

ET ÉPICERIE

Situé à Saumur, au centre de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e A. COEFFETEAU, avoué à Tours, rue de la Guêrche, n° 6, successeur de M^e J.-J. NOIRMANT.

A VENDRE

Le SAMEDI cinq avril 1884, heure de midi, à l'audience des criées du Tribunal civil de Tours, au Palais de justice.

Belle Maison

Cours, Jardins, Hangars, Écurie, Remise, vastes Caves dans le roc,

Aux Pastys, commune de Rochecorbon, route de Tours à Vouvray.

Cet immeuble était occupé dans ces derniers temps par M. Rossignol-Douzellé, négociant en vins.

Il est parfaitement convenable et disposé pour le commerce de vins en gros.

Mise à prix: 30.000 fr.

S'adresser:

1^o A M^e COEFFETEAU, avoué à Tours, rue de la Guêrche, n° 6;

2^o A M^e AVENET, avoué co-licitant, à Tours, rue Descartes, n° 7;

3^o A M^e VASLIN, notaire à Rochecorbon;

4^o A M^e GASSE, notaire à Vouvray;

5^o Et au greffe du Tribunal civil de Tours, où est déposé le cahier des charges. (218)

180.000 F. à placer contre très-bonnes signatures de province, commerçants ou propriétaires. — Ecrire franco à M^{me} TOURNEUX, 14, rue Hautefeuille, Paris.

A CÉDER

DE SUITE

UN BON DÉBIT DE VIN

AVEC BILLARD

S'adresser rue de Fenet, 27.

A CÉDER

PRÉSENTEMENT

FONDS D'ÉPICERIE

ET DÉBIT DE VIN.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1884,

BEAU ET VASTE

MAGASIN

Rue du Port-Cigongne.

S'adresser à M^{me} DUPUY-LEBRETON, même rue. (86)

A VENDRE

Déchets de Grains

Pour Volailles.

S'adresser chez M. HÉRON, rue de Bordeaux, 29. (227)

DES BOISSONS GAZEUSES

Guide Manuel du Fabricant

Volume illustré de 80 planches, indispensable aux personnes qui veulent s'occuper de cette lucrative industrie.

— Chez tous les Libraires et chez l'auteur

HERMANN-LACHAPPELLE,

J. BOULET & C^{ie}, Succ^{rs}, 31, Rue Boineau, Paris (Ancien Faubourg Poissonnière, 144)

PRIX: 5 FRANCS.

HUITRES — POISSONS FRAIS

M^{me} TORSEAU, écaillère, place de la Bilange, prévient sa nombreuse clientèle qu'elle tient à sa disposition du Saumon et autres poissons toujours très-frais et qu'elle peut en fournir tous les jours et à des prix très-modérés.

Huitres vertes de Marennes de première qualité, toujours très-fraîches.

On peut s'adresser au magasin de M. ROUCHER, Bazar Saumurois.

LES

Magasins de la GLANEUSE

51 et 53, rue Saint-Jean,

A SAUMUR

Demandent un jeune homme ou une demoiselle pour le comptoir de Mercerie, Rubans et Passementerie; ils demandent également une caissière.

Inutile de se présenter sans de bonnes références.

ON DEMANDE

Pour le placement d'un article usuel à Saumur et l'arrondissement, un homme actif et intelligent. — Bonnes remises et appointements.

Ecrire au bureau du journal sous les initiales A. M. (237)

ON DEMANDE un domestique,

maison BRUNET et PINET, Saumur.

UNE CUISINIÈRE,

de retour de Paris, où elle a occupé les premiers emplois dans plusieurs grandes maisons, se met à la disposition des personnes qui auraient besoin d'elle pour repas, fêtes et réunions de famille.

S'adresser chez M^{me} VINCENT, 16, rue du Pressoir-Saint-Antoine, Saumur.

ON DEMANDE un apprenti

pour Mercerie et Rouennerie.

S'adresser à M. LEPAGE, rue de la Tonnelie. (149)

UN MÉNAGE demande à se placer

pour la Saint-Jean prochaine, le mari comme cocher ou jardinier et la femme comme femme de chambre ou cuisinière.

S'adresser au bureau du journal.

UNE COUTURIÈRE pour homme

se propose pour faire à domicile les vêtements neufs et les réparations.

S'adresser, 6, rue du Temple.

CONSTRUCTION D'INSTRUMENTS DE PESAGE

Matériel de Chemins de fer, Voies, Wagonnets, Plaques tournantes, Aiguillages, etc.

LÉONARD PAUPIER

84, Rue Saint-Maur, à PARIS
50 MÉDAILLES & DIPLOMES D'HONNEUR

Bascule Romaine au 100, renforcée.

Pont à Bascule pour Voitures et Wagons.

Bascule à Bascule au 100.

Brouette à coffre tout en fer.

Patis Chemins de fer fixes et portatifs, agricoles et industriels.

Brouette à Bascule tout en fer.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

AVIS

L'Usine à Gaz de Saumur se charge de faire toutes installations et fournitures d'appareils d'éclairage et de chauffage par le gaz, moyennant une location mensuelle, variant de 0 fr. 25 à 2 fr., suivant l'importance des objets loués, non compris le compteur. (732)

M. VERNERY

Opticien

A PONTIVY

J'ai l'honneur de vous informer de mon arrivée à Saumur, où je suis visible de 9 heures du matin à 4 heures du soir, hôtel de Londres.

Dans l'espoir de votre visite, agréer, M., mes salutations les plus respectueuses.

VERNERY.

Prrière de ne pas confondre l'opticien avec le marchand de lunettes ignorant complètement ce qu'il vend.

Par une pratique de plus de 30 années dans l'art de l'optique, je suis parvenu à soulager instantanément, à l'aide de verres spéciaux, toutes les faiblesses de la vue, ainsi qu'à rectifier les défauts par les seuls verres brevetés à l'Exposition de 1878.

Je possède un grand choix de montures, lunettes, pince-nez, or, argent, écaille, acier, baromètres, thermomètres, jumelles, longues-vues, etc., etc.

On fait toutes les réparations d'optique demandées.

ENTRÉE LIBRE.

Hôtel de Londres, pour huit jours seulement.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Et d'Agriculture progressive révisés

28^e ANNÉE

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES

6 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatif aux principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration: 18, rue Dauphine, à Paris.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 26 MARS 1884.

| Valeurs au comptant | | | Valeurs au comptant | | | Valeurs au comptant | | | Valeurs au comptant | | |
|------------------------------|---------------------------|----------------|------------------------------|---------------------------|----------------|----------------------------------|---------------------------|----------------|--------------------------|---------------------------|----------------|
| | Coture préc ^{de} | Dernier cours. | | Coture préc ^{de} | Dernier cours. | | Coture préc ^{de} | Dernier cours. | | Coture préc ^{de} | Dernier cours. |
| 3 % amortissable. | 75 75 | 75 75 | Est | 738 75 | 740 | Obligations. | | | Gaz parisien | 514 | 515 |
| 3 % (nouveau) | 77 75 | 77 61 | Paris-Lyon-Méditerranée. | 1240 | 1240 | Ville de Paris, oblig. 1855-1860 | 508 | 505 | Est | 351 50 | 351 75 |
| 4 1/2 % | 105 35 | 105 35 | Midi | 1172 50 | 1167 | — 1865, 4 1/2 % | 513 | 513 | Midi | 362 | 361 |
| 4 1/2 % (nouveau) | 106 80 | 106 80 | Nord | 1685 | 1690 | — 1869, 3 1/2 % | 405 50 | 406 | Nord | 364 50 | 365 |
| Obligations du Trésor. | 507 | 507 | Orléans | 1330 | 1328 75 | — 1871, 8 % | 395 | 393 50 | Orléans | 360 | 360 75 |
| Banque de France. | 5025 | 5035 | Ouest | 817 50 | 816 75 | — 1875, 4 1/2 % | 517 | 515 50 | Ouest | 362 | 360 |
| Société Générale. | 478 75 | 478 50 | Compagnie parisienne du Gaz. | 1472 50 | 1470 | — 1876, 4 1/2 % | 518 | 517 | Paris-Lyon-Méditerranée. | 368 25 | 367 |
| Comptoir d'escompte. | 915 | 925 | Canal de Suez. | 2620 | 2605 | Bons de liquid. Ville de Paris. | 530 75 | 530 | Paris-Bourbonnais | 363 | 363 |
| Crédit Lyonnais. | 542 50 | 540 | C. gén. Transatlantique. | 487 50 | 487 50 | Obligations communales 1879. | 443 | 442 50 | Canal de Suez. | 569 | 571 |
| Crédit Foncier, act. 500 fr. | 1250 | 1255 | | | | Obligat. foncières 1879 3 % | 446 | 446 | | | |
| Crédit mobilier. | 347 50 | 347 75 | | | | Obligat. foncières 1883 3 % | 344 50 | 344 75 | | | |

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur,